

LA GRAND-PLACE DE BRUXELLES ET SES ABORDS – UN PATRIMOINE MONDIAL

Pascale Ingelaere *

Thème : Présentation de l'expérience de la Région de Bruxelles-Capitale en terme de gestion du patrimoine mondial : les retombées de l'inscription de la Grand-Place de Bruxelles sur la liste du patrimoine mondial : la protection du patrimoine dans le centre historique de la ville.

Quelques dates-clé :

Juillet 1996 : ratification par la Belgique de la « Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel » de l'UNESCO de 1972.

En, ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale :
Décembre 1998 : inscription de la Grand-Place de Bruxelles sur la Liste du patrimoine mondial. Décembre 2000 : Inscription des habitations majeures de l'architecte Victor Horta, maître de l'Art Nouveau sur la Liste du Patrimoine mondial et le Palais Stoclet (œuvre majeure de l'architecte Hoffmann de la Secession viennoise) sur la Liste indicative.

L'inscription de la Grand-Place en 1998 porte sur les maisons des corporations (civiles) et sur les deux bâtiments publics qui bordent la place : l'Hôtel de Ville et la « Maison du Roi » (actuel musée communal). Ces derniers édifices sont classés en totalité mais seules les façades et toitures des maisons des Corporations avaient été classées par l'Arrêté Royal de 1977.

La Grand-Place de Bruxelles, centre mercantile depuis le XII^{ème} siècle, présente une cohérence dont la richesse relève incontestablement du génie créateur humain, grâce à une mesure réglementaire exceptionnellement précoce dans l'histoire de l'architecture, l'ordonnance du 24 avril 1697, qui en permit la reconstruction suite au bombardement par les troupes françaises commandées par le Maréchal de Villeroi en août 1695, sur ordre de Louis XIV.

L'ensemble regroupe autour de l'Hôtel de Ville, dont la façade gothique et la tour remontent au XV^{ème} siècle, une trentaine de maisons du XVII^{ème} siècle représentant les corporations des métiers bruxellois, qui illustrent remarquablement l'architecture baroque au tournant des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, avec un traitement essentiellement local, et donc unique, des pignons et décors. La « Maison du Roi », ancienne Halle au Pain qui fait face à l'Hôtel de Ville, constitue quant à elle l'un des exemples les plus aboutis de l'architecture historicisante (néogothique) qui marqua la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle en Belgique.

Selon les critères établis par l'UNESCO, la Grand-Place est un exemple exceptionnel du mélange éclectique et très réussi

des styles architecturaux et artistiques caractéristiques de la culture et de la société de la région bruxelloise. Par la nature et la qualité de son architecture et sa valeur remarquable, elle illustre remarquablement l'évolution et les succès d'une cité mercantile du nord de l'Europe à l'apogée de sa prospérité.

La reconstruction du centre de Bruxelles, suite à l'incendie causé par le bombardement de la Ville par les troupes du Maréchal de Villeroi en août 1695, constitue l'un des événements majeurs de l'histoire urbanistique de Bruxelles. Près de 4000 maisons, couvrant le tiers de la surface bâtie à l'époque, furent détruites en 48 heures. La reconstruction fut organisée en un temps record de quatre ans. Une série d'ordonnances ont réglementé les nouvelles techniques et imposé des matériaux dans le but de limiter désormais les dégâts dus aux incendies. Des édifices de briques et de pierre remplacèrent les maisons en bois, les saillies et encorbellements furent interdits, les poutres enrobées de plâtre etc. On assista au remplacement systématique des constructions en bois par des maisons en briques et grès, tout en respectant le parcellaire ancien.

Sur la proposition de l'ICOMOS, l'UNESCO a recommandé de prévoir une meilleure protection des abords de la Grand-Place, c'est-à-dire des îlots situés dans la zone tampon délimitée autour de celle-ci.

Ce périmètre, communément appelé Ilot sacré, a depuis lors bénéficié d'une attention toute particulière que ce soit sur le plan urbanistique ou sur le plan patrimonial mais c'est en fin de compte sur l'ensemble du centre historique de la Ville-Région que rejaillissent les effets de cette reconnaissance au niveau international.

Deux types de protection ont été développés :

- urbanistique : la ville finalise actuellement l'élaboration d'un Plan Particulier d'Affectation du sol, qui devrait régir pour de nombreuses années l'affectation et les transformations envisagées dans le périmètre (le précédent plan légal de ce type à cet endroit datait de 1960).
- patrimoniale : la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale (cette dernière détient la compétence en matière de protection du patrimoine depuis la régionalisation de l'aménagement du territoire en Belgique en 1989) ont élaboré un nombre important de dossiers de protection visant à mieux conserver la Grand-Place et ses abords immédiats.

Dès l'annonce de l'inscription de la Grand-Place sur la

prestigieuse Liste, la Ville débloquent un budget pour entreprendre l'analyse approfondie des maisons des corporations qui bordent la place et les archives qui les concernent. Ce travail, qui n'avait jamais été réalisé jusque là, a permis d'étendre la protection des bâtiments aux intérieurs (pour rappel seules les façades et toitures avaient été classées en 1977) et déterminer avec précision quels éléments intérieurs méritaient une telle protection. Il s'avère, malheureusement, que peu de maisons de la Grand-Place ont conservé leur intégrité patrimoniale mais il était indispensable de les protéger plus complètement.

Parallèlement, la Direction des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale a pris en charge la protection d'une centaine de bâtiments situés dans le quartier de l'Îlot sacré. Sélectionnés au départ de manière visuelle, il est rapidement apparu que ces immeubles étaient bien mieux conservés que nous ne l'aurions cru.

L'élaboration de ces dossiers nous a permis de mieux appréhender le bâti de cette époque. L'architecture bruxelloise privée des XVII^e et XVIII^e siècles décline de nombreuses variantes autour d'une typologie caractéristique.

En ce qui concerne leur aspect général, les maisons sont construites en briques et s'élèvent entre deux façades-pignons encadrant une charpente perpendiculaire. La pierre blanche, le plus souvent du grès bruxellois, est utilisée pour renforcer les encadrements des fenêtres et des portes et est parfois sculptée décorativement (pour illustrer l'enseigne du commerce que le bâtiment abrite, par exemple).

Hormis quelques cas exceptionnels de façades totalement parentées en pierre bleue ou en grès, les matériaux "ordinaires" sont systématiquement couverts d'enduit et peints de manière à souligner la cohérence et la qualité de la composition. Cette composition mêle de manière souvent très décorative les éléments structurels traditionnels aux éléments décoratifs apportés par le baroque, prenant à Bruxelles une teinte italo-flamande caractéristique. En dehors de l'ensemble exceptionnel que constituent les maisons des corporations de la Grand-Place, les façades des maisons situées dans les alentours ne comportent que peu d'éléments décoratifs rapportés et la polychromie ne semble pas y avoir été développée de manière aussi spectaculaire. Le décor se manifeste par les pilastres à chapiteaux composites et par des plates-bandes qui structurent les façades.

Les pignons constituent le plus souvent la partie la plus ornée des façades. Ils se déclinent en une palette de formes allant du simple pignon à rampants droits au pignon baroque en cloche accosté de volutes, en passant par le pignon à gradins et tous les intermédiaires possibles.

La structure de ces maisons est caractéristique: elles se développent en profondeur entre des façades-pignons et sont portées par une série de poutres disposées entre les deux mitoyens, le tout placé sous une charpente

perpendiculaire formée de fermes chevillées dont le rythme et le nombre correspondent aux poutres supportant les solives des planchers. Le parcellaire très étroit, hérité du moyen-âge permet la distinction entre deux types de constructions: d'une part les maisons ayant "pignon sur rue" et disposées en profondeur par rapport à l'alignement (les plus fréquentes) et d'autre part les maisons en intérieur d'îlot, accessibles par une impasse ou un couloir.

Les caves généralement surbaissées et constituées de maçonnerie de briques, s'étendent en général sous toute la bâtisse. Elles comprennent quelquefois des assises en moellons récupérées des constructions antérieures au bombardement.

La plupart des maisons sont distribuées par un escalier en chêne en colimaçon à noyau central dont les marches sont fichées dans le limon et assemblées par des chevilles. Les escaliers les plus amples comportent en général un départ travaillé qui illustrent l'art de la menuiserie du XVIII^e siècle.

Dans la foulée de l'élaboration des dossiers de protection, le patrimoine des abords de la Grand-Place a également fait l'objet d'actions de sensibilisation auprès des propriétaires et du grand public: une exposition ainsi que la publication d'une brochure ont permis de diffuser nos découvertes et notre analyse du bâti ancien de la Capitale. Le but étant de toucher un public qui « utilise » quotidiennement le patrimoine sans trop souvent se rendre compte de sa valeur, liée à son caractère ancien et aux techniques de bâtir traditionnelles le plus souvent méconnues, voire oubliées.

La reconnaissance par l'UNESCO de la valeur internationale de la Grand-Place a coïncidé avec une prise de conscience de la part des autorités compétentes en matière de patrimoine de l'intérêt du centre historique, trop peu protégé. Auparavant, quelques rares immeubles traditionnels privés figuraient parmi l'ensemble des bâtiments publics et églises classés du centre-ville. Le bâti traditionnel bénéficia depuis lors d'un regain d'intérêt et d'une (re)découverte menant à sa protection plus intensive.

D'un point de vue politique, depuis cette décision, l'intérêt se porte quasi exclusivement sur le patrimoine relevant des périodes les plus anciennes (Ancien Régime – avant 1830). La politique mise en œuvre depuis trois ans porte en effet sur la protection systématique du patrimoine bruxellois selon une progression chronologique, depuis les périodes les plus anciennes jusqu'aux plus récentes. Ont ainsi été protégés tout récemment deux sites archéologiques néolithiques, une dizaine de vestiges de l'enceinte médiévale de la Ville et de nombreux immeubles privés des XVII^e et XVIII^e siècles.

Paradoxalement, le centre historique de la Ville de Bruxelles était en effet jusqu'il y a quelques années très peu protégé alors qu'il recèle le bâti le plus ancien de la Région. La prise de conscience politique qui a permis la protection « rapprochée » de la Grand-Place a donc eu des répercussions

sur l'ensemble du patrimoine ancien de la ville : depuis la décision de l'UNESCO de 1998, Bruxelles compte en effet parmi les Villes du Patrimoine Mondial, et est reconnue comme telle par l'OVP.

L'inscription de la Grand-Place a donc eu pour répercussion inattendue une (re)découverte et une (re)connaissance du patrimoine ancien de la Région, et plus précisément du bâti des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle. L'ensemble de la zone touchée par le bombardement de 1695 (témoin de la reconstruction qui a suivi) fait en effet l'objet d'une analyse progressive, menant à la protection des immeubles les plus remarquables situés hors de la zone tampon de la Grand-Place, dans les quartiers Saint-Jacques et de la Vieille Halle au Blé. Mais cette protection touche également des quartiers situés hors de la zone bombardée, qui témoignent souvent d'un bâti antérieur à ce fameux bombardement, et de ce fait également très intéressant. Il s'agit des quartiers traversés par les anciennes chaussées médiévales comme la rue Sainte-Catherine, la rue de Flandre, la rue Haute, mais aussi le Sablon, sans oublier les noyaux villageois des communes périphériques.

On peut parler d'une véritable redécouverte de ce patrimoine, aujourd'hui enfin protégé, car il avait été mis en lumière dès le début du XX^{ème} siècle.

Dès cette époque, l'attention fut attirée sur le bâti traditionnel par un Comité d'expert appelé Comité d'Etudes du Vieux Bruxelles, dirigé longtemps par Charles Buls, ancien bourgmestre de la Ville de Bruxelles, qui fut l'un des plus ardents défenseurs du centre historique et de la Grand-Place à une époque où de grands bouleversements urbanistiques projetés sur la Ville menaçaient ses quartiers les plus anciens.

Coïncidant avec les actions des comités du Vieux Paris ou du Vieux Lyon, dans un souci de garantir une mémoire, ne fut-ce que visuelle, du patrimoine ancien de Bruxelles, ce comité a, parmi d'autres actions, mené une vaste campagne photographique des éléments remarquables de notre patrimoine ancien. Environ 1500 clichés illustrent, entre autres, les quartiers démolis pour permettre une jonction ferroviaire au travers de la vieille ville. Une grande partie de ces clichés illustre donc des rues disparues, mais de nombreux constituent un inventaire du patrimoine ancien des maisons récemment protégées, et attestent d'un état ancien souvent très utile pour l'élaboration de projet de restauration.

Il s'agit donc d'une source de documentation très importante pour l'étude et la conservation du patrimoine ancien de la Ville.

L'occasion était trop belle de rendre ici hommage à ces pionniers de la protection du patrimoine dont le centenaire du Comité sera fêté en 1903.

Pascale Ingelaere *

Belge, née le 4 décembre 1967. Licenciée en Philosophie et Lettres - Histoire de l'Art en 1989.

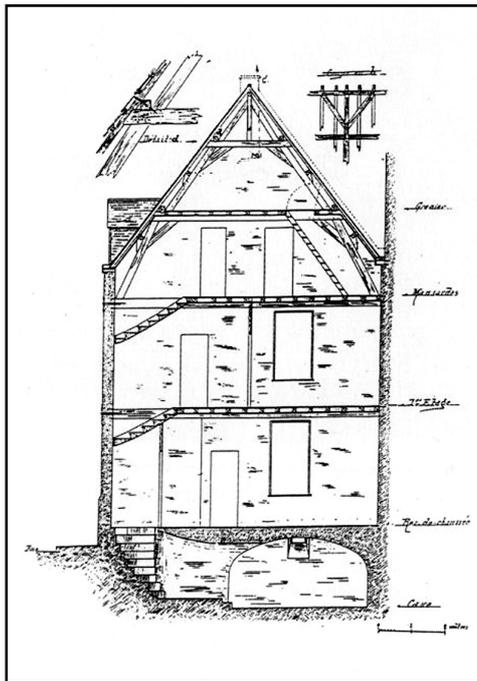
Attachée à la Direction des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1993.

Chargée en 1997 de l'élaboration du dossier de candidature pour l'inscription de la Grand-Place de Bruxelles sur la Liste du Patrimoine mondial, et depuis, de nombreux dossiers de classement autour de la Grand-Place. Coordinatrice et co-auteur de l'exposition et de la brochure intitulés « La Grand-Place et ses abords, un patrimoine mondial » en 2000.

Depuis novembre 2001, coordinatrice de la Cellule Protection à la Direction des Monuments et Sites.



Grand-Place



Coupe maison traditionnelle

Plan. Zone tampon

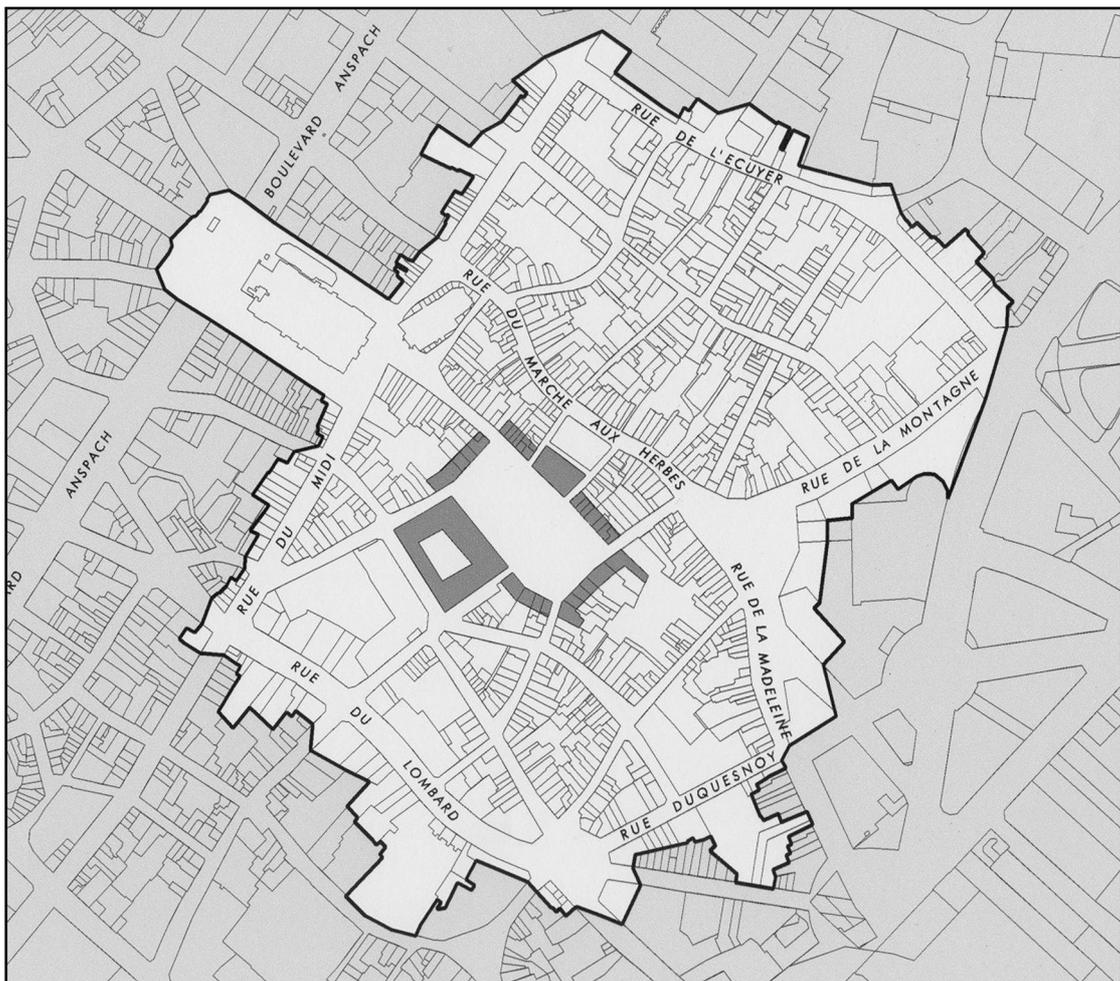




Photo Aérienne Grand-Plac et environs